

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2011

Le dix mai deux mil onze, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par lettre du 3 mai 2011 s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Serge CRAMOISAN, Maire.

I/ APPEL

Étaient Présents :

M. CRAMOISAN – M. AUBIN – MME DENOS – M. BIZET – MME LEREBOURS – M. DELÉPINE – M. BEIGNOT DEVALMONT (jusqu'à 19 h 00) – MME MOULIN – MME BASTIN – MME GOSSE – M. MACHY – MME GUILBERT – MME DELSINNE – MME BARRÉ – MME BULTEAU – M. SERY – M. DANGLÉANT – M. GUILLET – M. LENOBLE – M. DUBOIS – MME BARÉ – MME DUVAL.

Absents Représentés :

| | |
|----------------------|--|
| MME BARON | (Pouvoir à MME DENOS) |
| M. BEIGNOT DEVALMONT | (Pouvoir à M. CRAMOISAN à partir de 19 h 00) |
| MME MEUNIER | (Pouvoir à M. AUBIN) |
| MME COJAN | (Pouvoir à MME LEREBOURS) |
| MME CHARLET | (Pouvoir à M. DUBOIS) |

Absents : M. SAVOYE - M. CARPENTIER - M. CASTELLI



II/ DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Michel DUBOIS est désigné secrétaire de séance.

III/ PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 14 AVRIL 2011

Ce procès-verbal ne fait l'objet d'aucune observation et est adopté à l'unanimité des votants.

IV/ PROJET DE STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES ITINÉRANT DU PLATEAU EST DE ROUEN (RAMIPER)

A/ Adhésion de la Commune

Madame DENOS, Adjointe chargée des Affaires Sociales, de la Santé, de la Prévention et de la Petite Enfance, présente ce rapport et indique que les adjoints de plusieurs communes du Plateau Est se sont réunis à plusieurs reprises en vue de réfléchir à la création d'un Relais Assistantes Maternelles (RAM).

Au départ, 13 communes étaient représentées puis 7 communes ont poursuivi les démarches.

La visite d'un RAM sur Montville - Clères a été organisée permettant de recueillir un avis sur une structure existante. La réflexion a ensuite été poursuivie et le projet de création a été soumis à l'avis de l'Amicale des Maires du Canton de Boos en vue, en particulier, de l'examen des conditions financières.

Madame DENOS précise les missions d'un RAM : lieu d'information, de conseil et d'accompagnement de vie et d'échange. Le RAM n'exerce aucun contrôle de l'activité de la professionnelle en charge de l'enfant. Le RAM sera animé par une personne qui aura un diplôme d'éducateur de jeunes enfants ou de conseillère en économie familiale.

Le RAM sera itinérant mais disposera d'un bureau fixe sur le site de l'ancienne Crèche de Franqueville-Saint-Pierre dans des locaux aménagés par la C.A.F. Chaque commune mettra à disposition du RAM une pièce adaptée (petites tables, petites chaises...) afin que l'animatrice puisse venir exercer les animations et proposer des conseils aux assistantes maternelles. Elle pourra également parfois proposer des soirées à thème pour les parents.

En cas de conflit entre des parents et une assistante maternelle, elle sera là pour écouter les parties et essayer de trouver un accord.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agira d'un rôle d'animation autant auprès des enfants que des assistantes maternelles qui disposeront ainsi d'un moyen de mieux exercer leur profession et aussi de résoudre les problèmes éventuels entre employeurs et employés. Il ajoute que la commune dispose du local adapté nécessaire, au niveau de l'espace de loisirs, d'environ 60 m². Il précise enfin que les assistantes maternelles ne seront pas obligées de fréquenter le RAM.

Monsieur le Maire indique ne pas avoir été enthousiasmé à l'origine en raison, notamment, des retombées de l'Association Maman, Nounou et Moi disant : on est là, on fait ce travail depuis longtemps.

Mais à la lumière de la confrontation des idées avec les collègues des autres communes, il lui est apparu que cette création serait vraiment un plus en terme professionnel. Il précise, par ailleurs, que si toutes les communes du canton ne seront pas représentées au sein de cette structure, c'est parce que deux d'entre elles sont d'ores et déjà rattachées à une autre structure, d'autres étant en phase de création d'une Crèche intercommunale et préférant

attendre la mise en place de cet établissement pour ensuite demander, éventuellement, leur rattachement au RAMIPER.

Madame DENOS précise que 37 assistantes maternelles et 1 assistant maternel ont été recensés sur la commune du Mesnil-Esnard, ce qui représente 116 enfants gardés. Le Plateau Est compterait 177 assistantes maternelles. La C.A.F. préconise la création d'un RAM pour 150 à 200 assistantes maternelles.

Monsieur le Maire annonce le projet de budget qui conduit à une participation des communes de 26.040 € dont 6.038 € pour Le Mesnil-Esnard en première année, la C.A.F. apportant une contribution de 19.000 €.

Madame Laurence BARÉ demande si l'Association Maman, Nounou et Moi recevra le même accueil de la commune après la création du RAM, parce qu'à l'origine, l'Association a suppléé l'absence de RAM.

Monsieur le Maire pense qu'il convient, plutôt, de dire que l'Association a rempli un rôle d'amicale auprès des adhérents mais sans doute pas un rôle aussi professionnel que celui qui va être rendu au niveau du RAM. Une subvention a été votée au profit de l'Association Maman, Nounou et Moi le 17 mars 2011 et lui sera versée. Pour 2012, le versement d'une subvention interviendra après examen de son activité, de l'intérêt des buts poursuivis. Aucun engagement ne peut être pris aujourd'hui.

Madame Laurence BARÉ précise que l'Association existe depuis 1993 et que sa disparition serait vraiment dommage.

Monsieur le Maire indique que le versement d'une subvention sera mis en délibéré après examen de l'attitude adoptée par les communes voisines.

Madame Laurence BARÉ ajoute, puisqu'elle y a elle-même travaillé, que l'Association a souhaité la création d'un RAM, mais pas au détriment de son existence.

Madame DENOS indique que selon les informations dont elle dispose actuellement, seulement 10 % des assistantes maternelles adhèrent à l'Association Maman, Nounou et Moi.

Monsieur le Maire soumet l'approbation des statuts au vote du Conseil, celle-ci valant accord pour l'adhésion.

La délibération suivante est adoptée : (2011-038 D5.7)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

Après avoir pris connaissance du projet de création d'un Syndicat Intercommunal du Relais d'Assistants Maternelles Itinérant du Plateau Est de Rouen,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune du Mesnil-Esnard d'adhérer à ce syndicat,

Après en avoir délibéré :

→ Approuve les statuts du Syndicat Intercommunal du Relais d'Assistantes Maternelles Itinérant du Plateau Est de Rouen (RAMIPER), annexés à la présente délibération,

→ Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'adhésion de la commune du Mesnil-Esnard au dit Syndicat.

| | | | |
|---------------|-----------------|-------------|----------------|
| Présents : 21 | Représentés : 5 | Absents : 3 | Excusé : 0 |
| Votants : 26 | Pour : 26 | Contre : 0 | Abstention : 0 |

B/ Désignation des Délégués

Les opérations relatives à la désignation des délégués sont rapportées dans la délibération ci-après.

La délibération suivante est adoptée : (2011-039 D5.3)

Après en avoir délibéré et approuvé les statuts du Syndicat Intercommunal du Relais d'Assistantes Maternelles Itinérant du Plateau Est de Rouen,

Le Conseil Municipal procède, à bulletin secret, à l'élection des délégués appelés à siéger au sein de ce futur syndicat.

1. Élection d'un délégué titulaire

Monsieur Hervé DANGLÉANT et Madame Frédérique DUVAL sont désignés en qualité de scrutateurs.

Mise au vote

Conseillers en exercice : 29

Présents : 21

Représentés : 5

Candidats :

Madame Elisabeth DENOS
Madame Laurence BARÉ

Résultat du scrutin

| | | |
|--------------------|---|----|
| Votants | : | 26 |
| Bulletin blanc | : | 0 |
| Suffrages exprimés | : | 26 |

Madame Elisabeth DENOS
Madame Laurence BARÉ

21 voix est ÉLUE
5 voix

2. Élection d'un délégué suppléant

Mise au vote

Conseillers en exercice : 29

Présents : 21

Représentés : 5

Candidats :

Madame Marie-Christine BASTIN
Madame Frédérique DUVAL

Résultat du scrutin

Votants : 26
Bulletin blanc : 0
Suffrages exprimés : 26

Madame Marie-Christine BASTIN
Madame Frédérique DUVAL

21 voix est ÉLUE
5 voix

Présents : 21

Représentés : 5

Absents : 3

XVI/ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande si chacun a bien reçu en temps la convocation à ce Conseil.

Toutes les personnes présentes indiquent qu'elles l'ont bien reçue.

Monsieur le Maire indique qu'il a posé cette question parce qu'il arrive qu'il y ait des problèmes dans la distribution postale d'autant que pour cette fois, une collègue a fait part du fait qu'elle n'avait rien reçu.

Monsieur le Maire précise qu'un groupe de personnes s'est constitué en Association sous la forme de « loi 1901 » afin de défendre l'environnement de l'ensemble de la commune, les zones agricoles et naturelles et de combattre l'implantation d'un centre pénitentiaire sur ces mêmes espaces naturels et agricoles. Les statuts ont été signés le 9 mai et vont être déposés en Préfecture dans le meilleur délai. À l'issue de l'accomplissement des formalités, l'Association proposera aux personnes qui le souhaiteront d'adhérer moyennant une cotisation de cinq euros.

SÉANCE LEVÉE À 19 H 25